

Textile - Habillement

Ecully, le 12 janvier 2006

Nos références: JMO/AD/AO Votre courrier du : 08/12/2005

Références:

Madame Catherine MERILLON

TISSAGE ET ENDUCTION SERGE FERRARI S.A. ZI **BP 54** 38352 LA TOUR DU PIN CEDEX

RAPPORT D'ESSAI N° LYC-05-3661

Echantillons soumis le 16/12/2005 par courrier

Objet de la demande : 1 Essai au brûleur électrique,

1 Essai de propagation de flamme, 1 Essai pour matériaux fusibles,

Pour classement de réaction au feu officiel

sur un échantillon référence "PRECONTRAINT 251"

Le responsable de l'étude

Jean-Marc ORAISON

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 5 pages et 0 Annexe(s).

* Seuls les « essais effectués sous le couvert de l'accréditation Cofrac » portent cette mention explicite.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES: ART 2.1- La demande d'essais et presmions associées dout la réalisation est confléte aux laboratoires de L'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT fait l'objet d'une demande certie par le chent à laquelle sont obligatoirement jouris les échannilors à tester. Cete demande indique avec précisors l'destiné et les coordonnées du demandair, le nombre la stature, le demondres de l'extraite de les coordonnées du demandair, le nombre la stature, le demondres de l'extraite de les coordonnées du demandair, le nombre la stature, le demondres de l'extraite particuler. Les cassais particules de l'extraite de l'extraite particuler les certificies en priorité Dans et us. l'Enstitut pen inspire le più internionale dairs le catalogue des essais dans des conditions prépacées attribute et acceptes. ART 2.1.3 in distinut à l'extraite de l'extraite d



ACCREDITATION N° 1-0101* PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Direction Régionale Rhône-Alpes PACA Avenue Guy de Collongue ● 69134 ECULLY CEDEX

Tél: (+33) (0)4 72 86 16 00 ● Fax: (+33) (0)4 78 43 39 66 SIRET 433 430 832 00017

LYC-05-3661 page 2/5



RAPPORT D'ESSAI DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002

Valable 5 ans

Demandeur de l'essai : TISSAGE & ENDUCTION SERGE FERRARI

ZONE INDUSTRIELLE BP 54 38352 LA TOUR DU PIN

Nom et adresse du Producteur : TISSAGE & ENDUCTION SERGE FERRARI

ZONE INDUSTRIELLE BP 54 38352 LA TOUR DU PIN

Nom et adresse du distributeur : TISSAGE & ENDUCTION SERGE FERRARI

ZONE INDUSTRIELLE BP 54 38352 LA TOUR DU PIN

Référence(s) commerciale(s): PRECONTRAINT 251

Description du produit : Grille polyester enduite sur les deux faces de PVC ignifugé dans

la masse.

Masse surfacique nominale : 325 g/m²

Epaisseur nominale : 0,32 mm Coloris présentés : blanc

Nature des essais : Inflammabilité des matériaux souples

Brûleur électrique Propagation de flamme

Essai pour matériaux fusibles

<u>Date de l'essai</u>: 09/01/2006

Lieu de l'essai : IFTH site de LYON

<u>Conditionnement</u>: $(23 \pm 2)^{\circ}$ C et (50 ± 5) % HR pendant 7 jours

Nombres d'éprouvettes testées: 12

Dimensions des éprouvettes mm: 600 x 180 mm

460 x 230 mm 70 x 70 mm







ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE NF P 92-503

Essai effectué sous couvert de l'accréditation Cofrac

L'essai est réalisé conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002.

Référence de l'échantillon donnée par le client : PRECONTRAINT 251

RESULTATS DES ESSAIS

Eprouvettes	Instants de l'inflammation (en sec)	Durée de l'inflammation après retrait de la flamme (en sec)	Longueur détruite (en cm)	Largeur détruite entre 45 et 60 cm (en cm)	
FACE ENDROIT					
Sens chaîne		0	18	0	
Sens trame	/	0	15	0	
FACE ENVERS					
Sens chaîne	/	0	16	0	
Sens trame	/	0	17	0	

Moyenne des longueurs détruites en cm : 17

Moyenne des largeurs détruites en cm : 0

Chutes de gouttes non enflammées : non Chutes de gouttes enflammées : non

Présence de points en ignition se propageant sur une distance supérieure à 25cm : non

Observations: /

Etant donné que l'échantillon se troue au niveau du brûleur, il est nécessaire de procéder à l'essai de propagation de flamme NF P 92-504.



LYC-05-3661 Page 4/5

ESSAI DE PROPAGATION DE LA FLAMME NF P 92-504

Essai effectué sous couvert de l'accréditation Cofrac

L'essai est réalisé conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002.

Référence de l'échantillon donnée par le client : PRECONTRAINT 251

RESULTATS DES ESSAIS

Application	Durée d'inflammation après retrait du brûleur en secondes									
Eprouvettes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FACE ENDROIT										
Sens chaîne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sens trame	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FACE ENVERS.										
Sens chaîne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sens trame	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Chutes de gouttes non enflammées non Chutes de gouttes enflammées : non

Effet de propagation de la flamme : **non**

Observations: /



Page 5/5



ESSAI POUR MATERIAUX FUSIBLES NF P 92-505

Essai effectué sous couvert de l'accréditation Cofrac

L'essai est réalisé conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002.

Référence de l'échantillon donnée par le client : PRECONTRAINT 251

RESULTATS DES ESSAIS

Eprouvettes	Instants	Durée des	Chutes de gouttes		Inflammation		
	d'inflammations		Enflammées	Non	de la ouate		
	(sec)	(sec)*		enflammées	de cellulose		
1	24	7	NON	NON	NON		
2	11/48	13/5	NON	NON	NON		
3	10/25/38	5/5/7	NON	NON	NON		
4	41	18	NON	NON	NON		

Présence de fumées : Fumée noire.

Aspect du résidu: Ca

Carbonisé.

Observations: Nombreux effets flash et inflammation < 3 s.

^{*} Seules sont prises en compte les inflammations d'une durée supérieure à 3 s.



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N°LYC-05-3661L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par :

TISSAGE & ENDUCTION SERGE FERRARI

ZONE INDUSTRIELLE BP 54 38352 LA TOUR DU PIN

MARQUE COMMERCIALE:

PRECONTRAINT 251

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Grille polyester enduite sur les deux faces de PVC ignifugé dans la

masse.

Masse surfacique nominale: 325 g/m²

Epaisseur nominale: 0,32 mm

Coloris: blanc

RAPPORT D'ESSAI:

N° LYC-05-3661 du 12 janvier 2006

NATURE DES ESSAIS:

Brûleur électrique

Propagation de flamme

Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT:

M 1

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 12 janvier 2006

Directeur ou son représentant

Jacques - Hervé LEVY

cotrac

ACCREDITATION N° 1-0101* PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

ESSAIS

Direction Régionale Rhône-Alpes PACAAvenue Guy de Collongue ● 69134 ECULLY CEDEX
Tél: (+33) (0)4 72 86 16 00 ● Fax: (+33) (0)4 78 43 39 66
SIRET 433 430 832 00017